

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire alimentaire,  
de l'environnement et du travail  
relatif à une demande de la "mention abeille"  
pour la préparation BISCAYA  
de la société BAYER SAS**

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a notamment pour mission l'évaluation des dossiers de produits phytopharmaceutiques.*

*Les avis formulés par l'agence comprennent :*

- L'évaluation des risques que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ;*
- L'évaluation de leur efficacité et de l'absence d'effets inacceptables sur les végétaux et produits végétaux ainsi que celle de leurs autres bénéfices éventuels ;*
- Une synthèse de ces évaluations assortie de recommandations portant notamment sur leurs conditions d'emploi.*

### PRESENTATION DE LA DEMANDE

L'Agence a accusé réception d'une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation BISCAYA à base de thiaclopride, produite par la société BAYER SAS. Conformément au code rural et de la pêche maritime, l'avis de l'Anses est requis.

L'examen de cette préparation a fait l'objet d'un avis de l'Afssa le 11 mars 2010<sup>1</sup>. A ce dossier (2008-0483) était jointe une demande de la "mention abeille" qui n'avait pas été traitée dans le cadre de cet examen.

Le présent avis porte sur la demande de mention abeille pour les usages autorisés pour la préparation BISCAYA, à base de thiaclopride, destinée au traitement insecticide des parties aériennes des cultures.

### SYNTHESE DE L'EVALUATION

Les données prises en compte sont celles qui ont été jugées valides, soit au niveau communautaire, soit par l'Anses. L'avis présente une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par l'Agence et n'a pas pour objet de retracer de façon exhaustive les travaux d'évaluation menés par l'Agence.

Les conclusions relatives à l'acceptabilité du risque dans cet avis se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°546/2011<sup>2</sup>. Elles sont formulées en termes d' "acceptable" ou "inacceptable" en référence à ces critères.

<sup>1</sup> Avis 2008-0483 de l'Afssa du 11 mars 2010 relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation BISCAYA.

<sup>2</sup> Règlement (UE) n° 546/2011 de la Commission du 10 juin 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les principes uniformes d'évaluation et d'autorisation des produits phytopharmaceutiques

Après consultation du Comité d'experts spécialisé "Produits phytosanitaires : substances et préparations chimiques", réuni les 27 et 28 avril 2011, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

**CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET OBJET DE L'AVIS**

L'article 2 de l'arrêté du 28 novembre 2003 prévoit qu' "en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, les traitements réalisés au moyen d'insecticides et d'acaricides sont interdits durant toute la période de floraison, et pendant la période de production d'excédents, quels que soient les produits et l'appareil applicateur utilisés, sur tous les peuplements forestiers et toutes les cultures visitées par ces insectes".

La mention abeille, lorsqu'elle apparaît sur l'étiquette d'un produit phytopharmaceutique, permet de déroger à cette interdiction et d'appliquer le produit sur une ou plusieurs culture(s) durant la floraison ou durant la période de production d'excédents, en dehors de la présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

**EVALUATION DE LA PERTINENCE D'UN TRAITEMENT PENDANT LA PERIODE DE FLORAISON OU DE PRODUCTION D'EXCÉDENTS**

Un traitement pendant la période de floraison peut être considéré comme pertinent si la culture nécessite un traitement afin de se prémunir des effets d'un ravageur intervenant pendant la floraison ou la production d'excédents, ou si la protection de la culture nécessite des applications répétées durant une période qui englobe la période de floraison ou la production d'excédents, sans qu'une interruption des traitements pendant cette période soit possible.

Pour les deux usages, la mention abeille a été jugée pertinente sur le plan agronomique en raison d'une application positionnée en période de floraison ou de production d'excédents.

**EVALUATION DES RISQUES POUR LES INSECTES POLLINISATEURS POSÉS PAR LE TRAITEMENT PENDANT LA PERIODE DE FLORAISON OU DE PRODUCTION D'EXCÉDENTS**

**• Considérant les valeurs de toxicité intrinsèque et les quotients de risques**

Deux études de laboratoire ont été fournies pour confirmer la toxicité aiguë de la préparation BISCAYA. Les DL<sub>50</sub><sup>3</sup> de la préparation sont de 5,92 µg sa<sup>4</sup>/abeille par contact et 6,01 µg sa/abeille par voie orale. En utilisant les points finaux les plus faibles, les valeurs de HQ<sup>5</sup> ont été calculées pour la dose revendiquée.

Item	Dose	DL <sub>50</sub> contact	HQc	DL <sub>50</sub> orale	HQo	Seuil
Thiaclopride	75 g sa/ha	38,82 µg sa/abeille	2	17,32 µg sa/abeille	4	50
OD 240	75 g sa/ha	5,92 µg sa/abeille	13	6,01 µg sa/abeille	12	50

**• Considérant les effets de la préparation BISCAYA dans les études sous tunnels**

Les effets d'une application de la préparation BISCAYA à la dose de 0,3 L/ha sur *Phacelia tanacetifolia* en pleine floraison ont été étudiés selon la méthode CEB 230<sup>6</sup> (trois essais). La préparation n'a pratiquement pas d'effet répulsif.

Les mortalités les plus élevées après traitement ont été observées lorsque la préparation est appliquée en présence d'abeilles dans un essai (indice de mortalité de 2,5 comparé à 6,1 pour la référence toxique). Pour les deux autres essais, les mortalités liées au traitement sont plus faibles voire similaires aux mortalités dans les témoins (indices de mortalité de 1,2 et 0,8

<sup>3</sup> DL50 : la dose létale 50 est une valeur statistique de la dose d'une substance/préparation dont l'administration unique par voie orale provoque la mort de 50 % des animaux traités.

<sup>4</sup> sa : substance active.

<sup>5</sup> HQ : Hazard quotient (quotient de risque).

<sup>6</sup> Méthode d'évaluation de la toxicité aiguë et à court terme des préparations phytopharmaceutiques sur l'abeille domestique *Apis mellifera* L. ANPP CEB Méthode (FRA) num. 230, 2003.

comparés à 9 et 32 pour la référence toxique). Les mortalités cumulées après traitement<sup>7</sup> indiquent que celles-ci sont légèrement supérieures à celles observées pour les témoins dans deux essais sur trois (facteurs 1,9, 1,7 et 0,5) et inférieures à celles observées pour les références toxiques dans les trois essais (facteurs 4,1, 3,3 et 9,5).

Lorsque le traitement est réalisé en dehors de la présence des abeilles, le matin ou le soir, les mortalités sont faibles (indices de mortalité de 1,4 (matin), 1,6 (soir) et 1,1 (soir) comparés à 6,1, 9 et 32 pour la référence toxique). Les observations réalisées dans les ruches n'indiquent pas d'effet néfaste notoire pouvant résulter de l'exposition à la préparation. Les mortalités cumulées après traitement indiquent que celles-ci sont légèrement supérieures à celles observées pour les témoins dans un essai sur trois, lorsque l'application a été effectuée le matin avant la reprise de l'activité de butinage (facteurs 1,4 (matin), 0,9 (soir) et 0,85 (soir)).

Les observations de ces essais sous tunnel permettent de conclure qu'un traitement en dehors de la présence des abeilles en période de floraison a un impact très modéré sur les abeilles butineuses et l'état de la colonie pendant la durée de l'essai.

Un essai supplémentaire a été fourni en complément des essais précédents. Cet essai a été réalisé selon la ligne directrice OEPP 170 dans des tunnels de 40 m<sup>2</sup> sur colza de printemps en fleurs. Les effets d'une application de la préparation BISCAYA (73 g sa/ha, 3 tunnels) ont été comparés aux effets d'une pulvérisation d'eau (3 tunnels) ou d'une pulvérisation de diméthoate (3 tunnels). Toutes les applications ont été effectuées en présence d'abeilles butineuses. L'application de la préparation BISCAYA n'a eu aucun effet sur la mortalité et le comportement des abeilles, ni sur l'état des colonies et du couvain (observations 4 jours avant et 7 jours après l'application). Elle induit une légère baisse de l'intensité de butinage pendant 4 jours.

Ces cultures mellifères, phacélie et colza, sont considérées comme substituts (surrogate crop<sup>8</sup>) d'autres cultures en fleurs pour estimer le risque lié à une pulvérisation du fait de leur forte attractivité.

Les effets de la préparation BISCAYA n'ont pas été étudiés en plein champ mais ces études ne sont normalement pas requises selon le schéma d'évaluation des risques de l'OEPP. Toutefois, les informations issues des études réalisées avec la préparation PROTEUS à base de thiaclopride (100 g/L) et de deltaméthrine (5 g/L) peuvent être prises en compte dans cette évaluation.

- **Considérant les effets de la préparation PROTEUS dans les études sous tunnel et en plein champ**

Le risque d'une application de la préparation PROTEUS en **période de production d'exsudats** a été évalué en utilisant les résultats de trois études sous tunnel. Celles-ci ont été conduites sur céréales traitées quotidiennement avec une solution sucrée pour mimer la présence de miellat de pucerons : une étude sur blé de printemps avec une application à 0,75 L de préparation PROTEUS/ha selon la méthode CEB 129<sup>9</sup> et deux études sur blé d'hiver avec une application à 0,625 L de préparation PROTEUS/ha selon la méthode CEB 230<sup>10</sup>.

Le risque d'une application de la préparation PROTEUS **durant la floraison** a été évalué en utilisant les résultats de trois études sous tunnel ainsi que de deux études en plein champ. Les effets d'une application de 0,625 L de préparation PROTEUS/ha sur *Phacelia tanacetifolia* en pleine floraison ont été étudiés selon la méthode CEB 230 (trois études sous tunnel). Les études en plein champ ont été réalisées avec une application de 1 L de préparation PROTEUS/ha durant la floraison d'un colza de printemps en dehors de la présence d'abeilles

<sup>7</sup> Mortalités cumulées sur 4 ou 5 jours selon les essais pour ne pas prendre en compte les mortalités liées au confinement en fin de période d'exposition ou les mortalités manifestement liées à des conditions météorologiques défavorables.

<sup>8</sup> OEPP/EPPO, 2010: Guideline for the efficacy evaluation of plant protection products – Side effects on honeybees. PP 1/170 (4), Bulletin OEPP/EPPO Bulletin 40, 313–319

<sup>9</sup> Méthode d'évaluation sous tunnel cage en plein air des effets à court terme des produits phytosanitaires sur l'abeille domestique (*Apis mellifera* L.) ANPP CEB Méthode (FRA) num. 129, 1989.

<sup>10</sup> Méthode d'évaluation de la toxicité aiguë et à court terme des préparations phytopharmaceutiques sur l'abeille domestique *Apis mellifera* L. ANPP CEB Méthode (FRA) num. 230, 2003.

butineuses ou avec une application de 0,75 L de préparation PROTEUS/ha durant la floraison d'un colza d'hiver en présence d'abeilles butineuses<sup>11</sup>. Ces cultures mellifères, phacélie et colza, sont considérées comme substituts (surrogate crop) d'autres cultures en fleurs pour estimer le risque lié à une pulvérisation du fait de leur forte attractivité.

Dans ces six études sous tunnel, les mortalités observées sont d'une amplitude faible à modérée juste après traitement lorsque celui-ci est effectué en présence d'abeilles butineuses. Lorsque le traitement a été réalisé le soir en dehors de la présence d'abeilles butineuses, l'application de la préparation PROTEUS n'entraîne pas de mortalités significatives. Une réduction à court terme de l'activité de butinage a été attribuée à une action modérément répulsive de la préparation PROTEUS. Les observations réalisées dans les ruches n'indiquent pas d'effet néfaste notoire pouvant résulter de l'exposition.

Deux études en plein champ ont été réalisées sur colza en fleur dans le sud de l'Allemagne et le tableau suivant résume leurs principales caractéristiques.

	Etude sur colza de printemps		Etude sur colza d'hiver <sup>12</sup>	
Parcelles	Témoin	Traité	Témoin	Traité
Surfaces	2205 m <sup>2</sup>	2331 m <sup>2</sup>	14200 m <sup>2</sup>	11340 m <sup>2</sup>
Distance	12 km		10 km	
Semis	16 avril 2003		6 septembre 2006	
Ruches	4 ruches (20000 abeilles /ruche)	4 ruches (20000 abeilles /ruche)	4 ruches (20000 abeilles /ruche)	4 ruches (20000 abeilles /ruche)
Installation des ruches	11 juin 2003		10 avril 2007	
Premières observations	11 juin 2003 (ruche) 12 juin 2003 (abeilles)		11 avril 2007 (abeilles) 12 avril 2007 (ruche)	
Traitement avec PROTEUS	aucun	1 L/ha BBCH 63-64 13 juin 2003 (T0) (21 :20-21 :30)	aucun	0,75 L/ha BBCH 65 14 avril 2007 (T0) (13 :50 – 13 :57)
Fin d'exposition des abeilles	23 juin 2003 (T+10) BBCH 69		21 avril 2007 (T+7) BBCH 69	
Dernières observations	10 juillet 2003 (T+27) (ruche)		3 mai 2007 (T+19) (ruche)	

L'influence de l'application sur la mortalité, l'activité de butinage, l'état des colonies et le développement larvaire, ainsi que sur le comportement des abeilles a été examinée. La mortalité et l'activité de butinage ont été notées au moins une fois par jour de la veille de l'application jusqu'à la fin de la période de floraison (BBCH 69). L'état des colonies et du développement larvaire a été évalué avant l'application, à la fin de l'exposition des abeilles et quelques semaines après afin de couvrir la durée d'un cycle de développement larvaire. Aucun effet sur la mortalité, le développement de la colonie et des larves ainsi que sur le comportement des abeilles n'a pu être mis en évidence à la suite d'une application de 1 L de préparation PROTEUS/ha le soir sur colza de printemps au stade BBCH 63-64 (30-40 % des fleurs de la grappe sont ouvertes), ni à la suite d'une application de 0,75 L de préparation PROTEUS/ha dans la journée en présence d'abeilles butineuses sur colza d'hiver au stade BBCH 65 (stade pleine floraison, 50 % des fleurs de la grappe sont ouvertes).

Dans la première étude, l'activité des abeilles sur les colzas a été importante pendant 6 jours (2 jours avant à 4 jours après application, 7,5 à 11 abeilles/m<sup>2</sup>), puis a été réduite le 5<sup>ème</sup> jour après application (0,4 à 0,6 abeilles/m<sup>2</sup>) et les jours suivants (0,6 à 2,8 abeilles/m<sup>2</sup>). Dans la seconde étude, l'activité des abeilles dans la parcelle traitée a été plus importante que dans la parcelle témoin avant traitement (2,5 abeilles/m<sup>2</sup> vs 0,4 abeilles/m<sup>2</sup>). Cette activité a été fortement réduite le jour du traitement en présence d'abeilles butineuses (de 3,2 abeilles/m<sup>2</sup> avant traitement à 0,4 abeilles/m<sup>2</sup> après traitement), indiquant un effet répulsif du traitement. Les jours suivants le traitement, l'activité des abeilles est restée faible tant sur la parcelle

<sup>11</sup> L'étude plein champ avec application en dehors de la présence des abeilles a été résumée dans l'avis du 30 avril 2009. La seconde étude plein champ avec application dans la journée a été soumise par la suite et fait l'objet du présent avis.

<sup>12</sup> Cette étude n'avait pas été soumise en 2007 dans le dossier initial et n'est donc pas décrite dans l'avis du 30 avril 2009.

témoin que sur la parcelle traitée (0,5 à 0,6 abeilles/m<sup>2</sup>). En se fondant sur les relevés météorologiques effectués au cours des essais et figurant dans les rapports d'études, ces intensités variables peuvent s'expliquer par des conditions climatiques défavorables à l'activité de butinage (précipitation ou température) et par des variations de l'attractivité des colzas.

• **Considérant une étude de suivi multifactorielle réalisée en Allemagne**

Une étude de suivi de plus 7000 colonies (120 ruchers) a été mise en place en 2004 par les Instituts Fédéraux de recherche sur l'abeille en Allemagne. Cette étude a pour objectif la collecte d'informations objectives sur l'état sanitaire des ruchers et sur la contamination chimique des pains d'abeille. La synthèse présentée met en perspective les résultats d'analyses dans les pains d'abeille sur deux périodes 2005-2006 et 2007-2008, les autorisations de thiaclopride (BISCAYA, CALYPSO) et les surfaces concernées (colza, vergers). Les autorisations incluent la possibilité d'appliquer ces produits durant la floraison en présence d'abeilles butineuses. Le thiaclopride est fréquemment mesuré dans le pain d'abeille avec d'autres substances actives autorisées et utilisées pendant la floraison des cultures ainsi que le coumaphos utilisé dans la lutte contre la varroase. Dans ce contexte de vigilance accrue, les apiculteurs, les conseillers et les autorités fédérales n'ont pas rapporté d'accidents liés à l'utilisation du thiaclopride.

• **Considérant la toxicité des mélanges avec une préparation à base de thiaclopride**

Des essais de laboratoire ont mis en évidence une synergie possible de la toxicité de néonicotinoïdes cyano substitués<sup>13, 14</sup>. Des essais sous tunnels ont été réalisés avec de nombreuses modalités qui sont décrites dans les tableaux suivants.

Les études faisant l'objet de la publication de Schmuck *et al.* 2003 sont résumées dans le tableau suivant :

Type d'essai	Traitements
Colza Tunnels de 50 m <sup>2</sup> , 1 tunnel/traitement Ruches dans le tunnel de 3-4 j avant à 10 j après application en présence d'abeilles butineuses Volume d'eau ou de bouillie : 300 L/ha	Eau Thiaclopride <sup>1</sup> 144 g/ha Thiaclopride <sup>1</sup> 144 g/ha + Tébuconazole <sup>2</sup> 375 g/ha Thiaclopride <sup>1</sup> 144 g/ha puis Tébuconazole <sup>2</sup> 375 g/ha 3 jours après Tébuconazole <sup>2</sup> 375 g/ha puis Thiaclopride <sup>1</sup> 144 g/ha
Phacélie Tunnels de 68 m <sup>2</sup> , 1 tunnel/traitement Ruches dans le tunnel de 3-4 j avant à 9 j après application en présence d'abeilles butineuses (sauf dans un tunnel) Volume d'eau ou de bouillie : 300 L/ha	Eau Thiaclopride <sup>1</sup> 96 g/ha Tébuconazole <sup>2</sup> 375 g/ha Thiaclopride <sup>1</sup> 96 g/ha + Tébuconazole <sup>2</sup> 375 g/ha Thiaclopride <sup>1</sup> 96 g/ha + Tébuconazole <sup>2</sup> 375 g/ha le soir en absence d'abeilles butineuses
Phacélie Tunnels de 50 m <sup>2</sup> , 1 tunnel/traitement Ruches dans le tunnel de 3-4 j avant à 7 j après application en présence d'abeilles butineuses (sauf dans un tunnel) Volume d'eau ou de bouillie : 300 L/ha	Eau Thiaclopride <sup>1</sup> 96 g/ha Thiaclopride <sup>1</sup> 144 g/ha Thiaclopride <sup>1</sup> 144 g/ha + Tébuconazole <sup>2</sup> 375 g/ha Thiaclopride <sup>1</sup> 144 g/ha + Tébuconazole <sup>2</sup> 375 g/ha le soir en absence d'abeilles butineuses

<sup>1</sup> Thiaclopride SC 480 g sa/L (CALYPSO), 1 L et 0,67 L pour 1000 L d'eau

<sup>2</sup> Tébuconazole EW 250 g sa/L (FOLICUR), 5 L pour 1000 L d'eau

Les études sous tunnel non publiées sont résumées dans le tableau suivant :

Référence	Type d'essai	Traitements
Maus et Doring 2003	Colza de printemps Tunnels de 50 m <sup>2</sup> , 1 tunnel/traitement et 1 tunnel sans traitement Ruches dans le tunnel de 4 j avant à 7 j après application en présence d'abeilles butineuses Suivi du couvain jusqu'à 24 j après traitement	Thiaclopride <sup>1</sup> 96,23 g/ha + Prothioconazole <sup>2</sup> 178,34 g/ha Diméthoate 240 g/ha

<sup>13</sup> Schmuck *et al.*; Field relevance of a synergistic effect observed in the laboratory between an EBI fungicide and a chloronicotinyl insecticide in the honeybee (*Apis mellifera* L, Hymenoptera). Pest Management Science, 59 (2003) 279-286.

<sup>14</sup> Iwasa *et al.* Mechanism for the differential toxicity of neonicotinoid insecticides in the honey bee, *Apis mellifera*. Crop protection 23 (2004) 371-378.

Maus et Doring 2003 + Maus 2009	Colza de printemps Tunnels de 50 m <sup>2</sup> , 1 tunnel/traitement et 1 tunnel sans traitement Ruches dans le tunnel de 4 j avant à 7 j après application en présence d'abeilles butineuses Suivi du couvain jusqu'à 24 j après traitement	Thiaclopride <sup>1</sup> 96,23 g/ha + Prothioconazole <sup>3</sup> 124,24 g/ha + Tébuconazole <sup>3</sup> 124,24 g/ha Diméthoate 240 g/ha
<b>Référence</b>	<b>Type d'essai</b>	<b>Traitements</b>
Schnorbach et al. 2006 Non BPL	Phacélie Tunnels de 50 m <sup>2</sup> , 1 tunnel/traitement et 1 tunnel sans traitement Ruches dans le tunnel de 5 j avant à 8 j après application en présence d'abeilles butineuses Suivi du couvain jusqu'à 29 j après traitement	Thiaclopride <sup>1</sup> 72 g/ha + Tébuconazole <sup>4</sup> 375 g/ha Diméthoate 240 g/ha
Schnorbach et al. 2006 Non BPL	Phacélie Tunnels de 50 m <sup>2</sup> , 1 tunnel/traitement et 1 tunnel sans traitement Ruches dans le tunnel de 5 j avant à 8 j après application en présence d'abeilles butineuses Suivi du couvain jusqu'à 29 j après traitement	Thiaclopride <sup>1</sup> 72 g/ha) + Prothioconazole <sup>2</sup> 175 g/ha + Lambda-Cyhalothrine <sup>5</sup> 5 g/ha Diméthoate 240 g/ha
Schnorbach et al. 2006 Non BPL	Phacélie Tunnels de 50 m <sup>2</sup> , 1 tunnel/traitement et 1 tunnel sans traitement Ruches dans le tunnel de 5 j avant à 8 j après application en présence d'abeilles butineuses Suivi du couvain jusqu'à 29 j après traitement	Thiacloprid <sup>1</sup> 72 g/ha + Prothioconazole <sup>2</sup> 175 g/ha + Alpha-Cyperméthrine <sup>6</sup> 7,5 g/ha Diméthoate 240 g/ha

<sup>1</sup> Thiaclopride OD 240 g sa/L (BISCAYA), 0,4 L ou 0,3 L dans 200 L d'eau/ha

<sup>2</sup> Prothioconazole EC 250 g sa/L, 0,7 L dans 200 L d'eau/ha

<sup>3</sup> Prothioconazole & Tébuconazole EC 250 (124,24 g/L pour chaque substance active), 1 L dans 200 L d'eau/ha

<sup>4</sup> Tébuconazole EW 250 g sa/L, 1,5 L dans 200 L d'eau/ha

<sup>5</sup> Lambda-Cyhalothrine CS 100 g sa/L, 0,05 L dans 200 L d'eau/ha

<sup>6</sup> Alpha-Cyperméthrine SC 100 g sa/L (FASTAC), 0,075 L dans 200 L d'eau/ha

Les résultats de ces essais indiquent l'absence de synergie potentielle sur les abeilles butineuses (activité de butinage, comportement, mortalités dans le tunnel et devant la ruche) et sur le développement des colonies (réserves en nectar et pollen, force et poids de la colonie, ponte et état du couvain).

En conclusion, le risque d'une synergie de la toxicité du thiaclopride est considéré comme faible pour des mélanges de la préparation BISCAYA à base de thiaclopride avec trois préparations fongicides à base de tébuconazole et/ou de prothioconazole dans les conditions expérimentales décrites ci-dessus. De même, une absence de synergie a été démontrée pour des mélanges de la préparation BISCAYA à base de thiaclopride avec une préparation fongicide à base de prothioconazole et deux préparations insecticides à base de lambda-cyhalothrine ou d'alpha-cyperméthrine dans les conditions expérimentales décrites ci-dessus. Les synergies causées par les substances de la famille des triazoles ou des imidazoles pouvant être très variables, une extrapolation de ces résultats à l'ensemble des préparations contenant des substances de la famille est délicate. Pour cette raison, il est recommandé de ne pas utiliser la préparation BISCAYA en mélange avec des préparations contenant des substances actives appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles, et de respecter les dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 7 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés cité ci-dessus. Seuls les mélanges décrits ci-dessus peuvent être réalisées en cas de nécessité justifiée sans toutefois dépasser les doses d'emploi préconisées pour les usages visés.

#### DEFINITION DES MENTIONS

Pour les usages retenus comme pertinents sur le plan agronomique, la dose d'emploi a été comparée aux doses pour lesquelles un risque acceptable a été démontré pour les colonies, à savoir 0,3 L/ha pour une exposition par les fleurs.

La comparaison des pertinences agronomiques, des doses d'emploi et des doses pour lesquelles l'absence de risque pour les colonies d'abeilles a été démontrée permet de proposer la mention suivante :

Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles à la dose maximum recommandée par l'usage pour une seule application sur la culture durant la floraison (Tableau A.1 en annexe 1).

La restriction à une seule application durant les périodes concernées sur la culture vise à limiter les quantités de résidus pouvant être rapportés dans les matrices récoltées par les abeilles. En effet, les essais démontrant l'absence d'effets inacceptables ont été réalisés avec une seule application.

Pour le traitement contre les méligrèthes des crucifères oléagineuses, il conviendra d'appliquer la préparation BISCAYA durant la floraison uniquement si aucune application avec une préparation contenant du thiacyclopride n'a été réalisée avant le début de la floraison. Bien que l'ensemble des essais fournis sur cultures en fleurs indique que le risque pour les colonies d'abeilles est faible, les conditions d'exposition dans ces essais ne sont pas considérées comme représentatives d'un pire-cas. En effet, le traitement contre les méligrèthes pourrait comprendre deux applications pendant les stades de sensibilité en préfloraison et début de floraison du colza<sup>15</sup>.

## CONCLUSIONS

En se fondant sur les critères d'acceptabilité du risque définis dans la directive 91/414/CEE, sur les conclusions de l'évaluation communautaire de la substance active, sur les données soumises par le pétitionnaire et évaluées dans le cadre de cette demande, ainsi que sur l'ensemble des éléments dont elle a eu connaissance, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis **favorable** à la demande d'attribution de mention abeille pour la préparation BISCAYA pour les usages revendiqués.

### Mise à jour de la phrase de précaution SPe8

La phrase type de précaution SPe8 proposée initialement (avis du 11 mars 2010) est donc modifiée comme suit, afin de prendre en compte la mention pour certains usages telle que définie par l'arrêté du 28 novembre 2003 :

SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs ne pas appliquer durant la floraison **(dérrogation pour une seule application par culture en cas d'attribution d'une mention pour l'usage) ou en période de production d'excédents.** Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

### Commentaires sur les préconisations agronomiques figurant sur l'étiquette

Il conviendra d'ajouter la mention suivante sur l'étiquette :

- La préparation BISCAYA ne doit pas être utilisée en mélange avec des préparations contenant des substances actives appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles, et de respecter les dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 7 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés.
- En cas de nécessité justifiée, les mélanges suivants peuvent être réalisées sans toutefois dépasser les doses d'emploi préconisées pour les usages visés à condition que ces doses soient inférieures ou égales aux doses expérimentées :
  - o BISCAYA + ....etc
  - o (liste à établir par le pétitionnaire)

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** BISCAYA, insecticide, thiacyclopride, OD, PABE

<sup>15</sup> Les stades de sensibilité aux méligrèthes, BBCH 50 à 59 (apparition de l'inflorescence), précèdent le stade floraison (BBCH 60 à 69). Cependant, sur le plan agronomique le colza n'a pas une croissance synchrone de tous les pieds qui ont levé. Dans la pratique un stade est considéré comme atteint quand 50 % des plantes sont à ce stade ce qui signifie que des fleurs peuvent être présentes dans la parcelle sans que le stade BBCH 53-59. La mention abeille est demandée pour pouvoir traiter aux stades recommandés par le CETIOM en présence de fleurs.

Annexe 1

**Tableau A.1 : Usages pouvant bénéficier d'une mention abeille pour une application en période de floraison**

Usages AMM 2090060	Dose d'emploi (L/ha)	Nombre d'applications maximum/usage/an	Nombre d'applications maximum/culture/an	Intervalle entre les applications (jours)	Pertinence de la demande	Mention abeille
<b>Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles à la dose maximum recommandée par l'usage pour une seule application par culture</b>						
<b>10993100</b> Cultures porte-graine mineures* Traitement des parties aériennes* Ravageurs divers  <b>usage spécifique :</b> Potagères, PPAMC et florales porte-graines*traitement des parties aériennes* Coléoptères ravageurs des porte-graines développés	0,3	1	1	-	Pertinente (floraison)	avis favorable pour 1 application/culture
<b>15203104</b> Crucifères oléagineuses *traitement des parties aériennes *mélègères	0,3	1	1	-	Pertinente (floraison)	avis favorable pour 1 application/culture  appliquer la préparation BISCAYA durant la floraison uniquement si aucune application avec une préparation contenant du thiaclopride n'a été réalisée avant le début de la floraison